

18 ACTIONS CONCRETES

NOS DECHETS EN 2030 : LES REDUIRE POUR NOUS PRESERVER



Aujourd'hui, ce sont près de 300kg d'ordures ménagères qui sont produites chaque année par chaque habitant de l'agglomération. C'est trop !

Annemasse Agglo s'est engagée dans une politique de gestion des déchets forte en adoptant, en avril 2021, son schéma directeur des déchets, qui fixe des objectifs ambitieux pour le territoire de l'agglomération d'ici 2030.



3 PRINCIPAUX OBJECTIFS

POUR 2030



- 27%
d'ordures
ménagères



+ 60%
de déchets
recyclables
triés



- 12%
de déchets
(via les actions
de réduction)

Un programme qui s'inscrit dans le respect des évolutions réglementaires nationales

- La loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015)
- La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (2020)
- Les recommandations de la Cour des Comptes en faveur de la mise en place de la tarification incitative



18 ACTIONS CONCRÈTES

Pour atteindre ces objectifs, Annemasse Agglo déploie diverses actions. Certaines ont déjà vu le jour, d'autres seront mises en place dans les années à venir.



TRANSFORMER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES ET DE JARDIN ... P4



FACILITER LE GESTE DE TRI ... P8



OFFRIR DES NOUVEAUTÉS, POUR UN SERVICE TOUJOURS PLUS COMPLET ... P16



RÉDUIRE LES DÉCHETS ... P20



ALLER VERS UNE TARIFICATION INCITATIVE ... P24

Pour vous informer au mieux, chaque action fera l'objet d'une communication spécifique au moment de sa mise en oeuvre.



DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

À LA HAUTEUR DES ENJEUX

16,2
millions
d'euros
d'investissement
d'ici 2030



Des
agents
au service de
cette transition



TRANSFORMER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES ET DE JARDIN

ACTION N°1

MISE À DISPOSITION DE COMPOSTEURS



OBJECTIF 2030

12 400 foyers équipés



POUR QUOI ? Composter les déchets de cuisine et de jardin.

POUR QUI ? Les habitants de l'agglomération possédant un jardin.

QUAND ? Déjà en place, depuis mars 2021.

COMMENT ? Mise à disposition gratuite d'un composteur 300 litres avec formation obligatoire dispensée par le maître-composteur d'Annemasse Agglo.

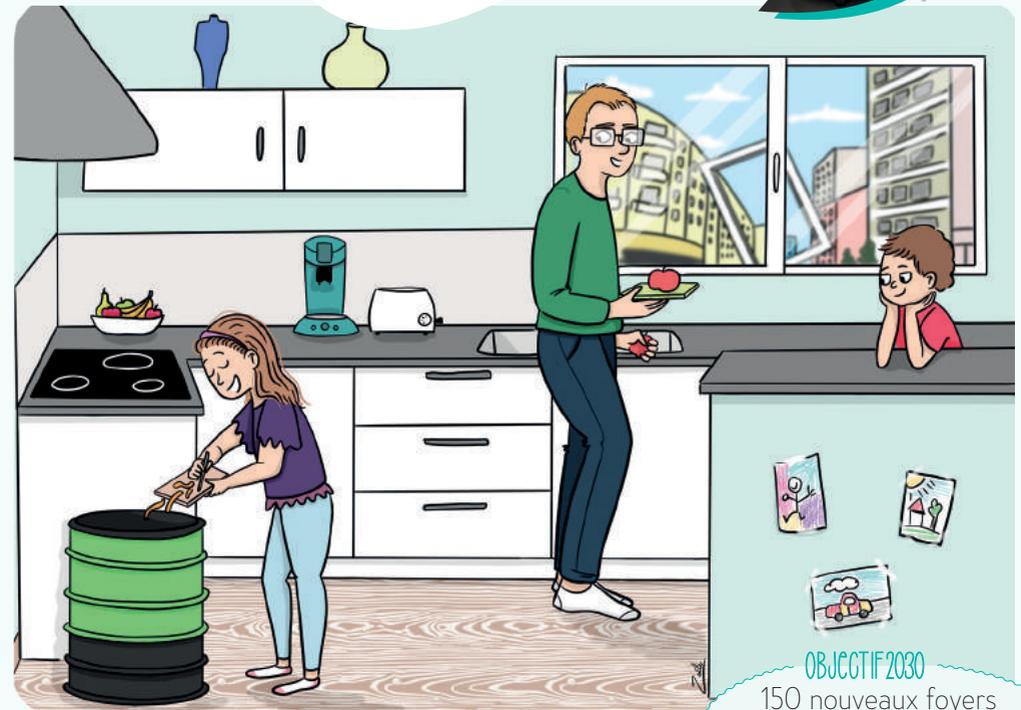


OBJECTIF 2030
- 16 kg par habitant d'ordures ménagères orientées vers le compost

Côté cuisine : épluchures de fruits et légumes, restes de pâtes ou de riz, marc de café et de thé, coquilles d'œufs... **Côté jardin :** fleurs et feuillages, petits branchages, tontes... Plutôt que de les jeter, pensez au compostage !
Pour vous accompagner, Annemasse Agglo lance 4 nouvelles actions.

ACTION N°2

MISE À DISPOSITION DE LOMBRICOMPOSTEURS



OBJECTIF 2030

150 nouveaux foyers équipés en 2021, puis 250 nouveaux chaque année

POUR QUOI ? Composter les déchets de cuisine.

POUR QUI ? Les habitants de l'agglomération vivant en appartement.

QUAND ? Déjà en place, depuis mars 2021.

COMMENT ? Mise à disposition gratuite, avec formation obligatoire dispensée par le maître-composteur d'Annemasse Agglo.

ACTION N°3

+ DE SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ



POUR QUOI ? Composter les déchets de cuisine.

POUR QUI ? Les habitants de l'agglomération vivant en habitat collectif et ayant un espace de verdure à partager.

QUAND ? Déjà en cours.

COMMENT ? Installation de sites de compostage partagé dans des espaces publics (parcs, espaces verts) ou privés (espaces verts de copropriété), gérés par des référents [habitants].

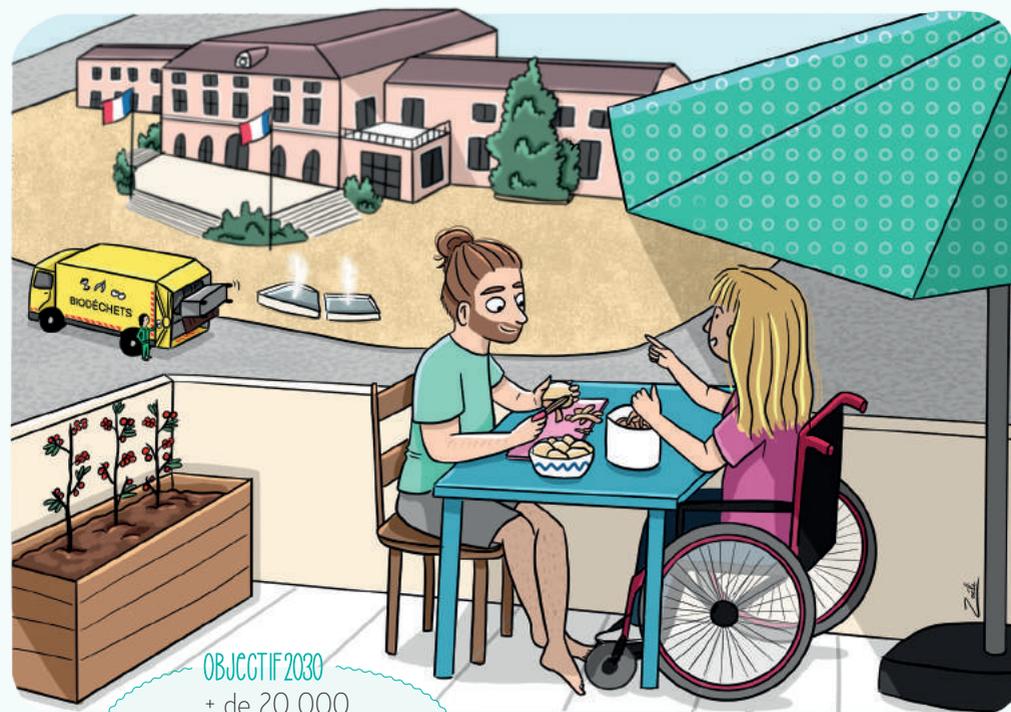
OBJECTIF 2030

24 900 foyers ayant un site près de chez eux



+ NOUVEAU

Formation de 2,5 jours pour devenir guide-compositeur, proposée gratuitement par Annemasse Agglo pour les habitants souhaitant s'investir sur ces sites.



OBJECTIF 2030

+ de 20 000 habitants concernés par la collecte de biodéchets en porte à porte

ACTION N°4

BIODÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE À PORTE



POUR QUOI ? Composter les déchets de cuisine.

POUR QUI ? Les habitants de l'agglomération vivant en zone urbaine dense n'ayant pas la place pour un lombricomposteur ni d'espace extérieur pour un site partagé.

QUAND ? À partir de 2024.

COMMENT ? 3500 nouveaux bacs seront distribués et installés dans les locaux-poubelle des immeubles concernés. La collecte sera assurée une fois par semaine. La zone précise concernée est en cours d'étude, en concertation avec les communes.



FACILITER LE GESTE DE TRI

EMBALLAGES, VERRE, TEXTILE, DÉCHETTERIES,
ORDURES MÉNAGÈRES.

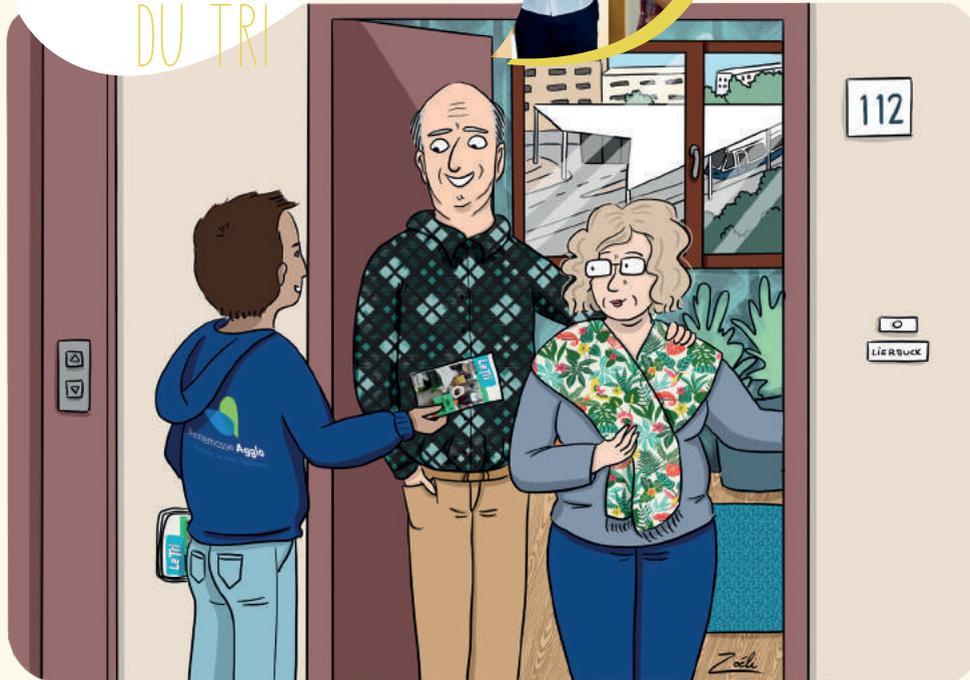


OBJECTIF 2030

+ 60%
de volume
d'emballages, de
papier et de verre
triés

ACTION N°5

VISITES
D'AMBASSADEURS
DU TRI



POUR QUOI ? Être sensibilisés aux consignes de tri et à la réduction des déchets.

QUAND ? Action régulière, déjà en place.

POUR QUI ? Les habitants de l'agglomération dans les secteurs où les erreurs de tri sont fréquentes.

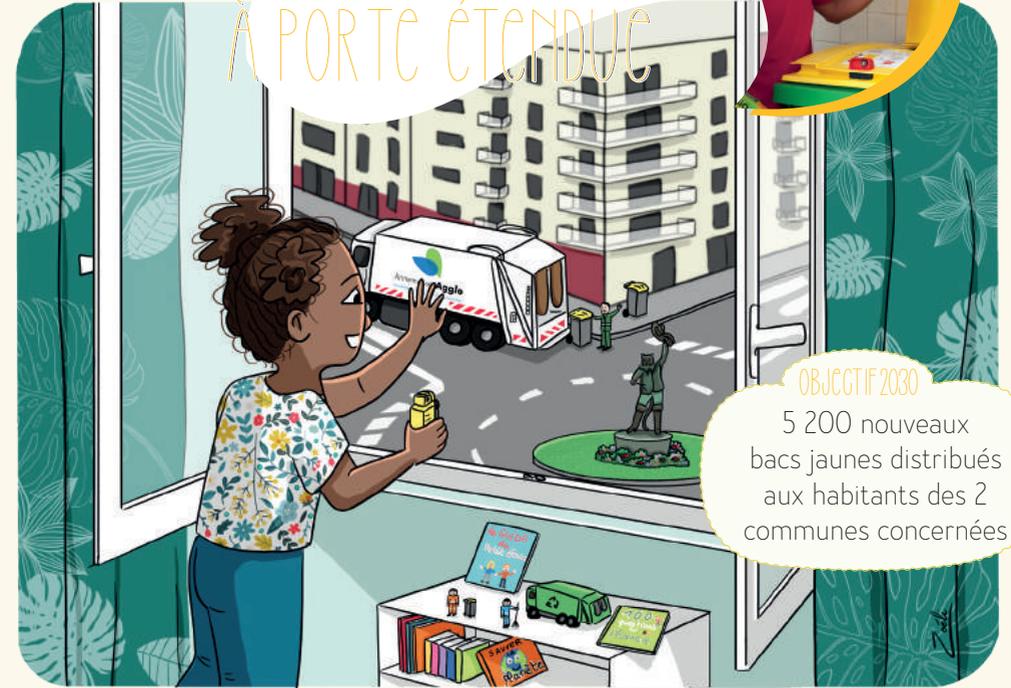
COMMENT ? Visite d'un ambassadeur du tri, qui délivre des informations et conseils sur le tri des déchets, en fonction des besoins.

Le papier et les emballages cartonnés, alu et plastiques d'un côté, le verre de l'autre, le textile séparément et les déchetteries pour d'autres types de déchets. Pas toujours facile de s'y retrouver, et pourtant, trier est indispensable !

Pour vous accompagner, Annemasse Agglo lance 6 nouvelles actions.

ACTION N°6

ZONE DE TRI EN PORTE
À PORTE ÉTENDUE



OBJECTIF 2030

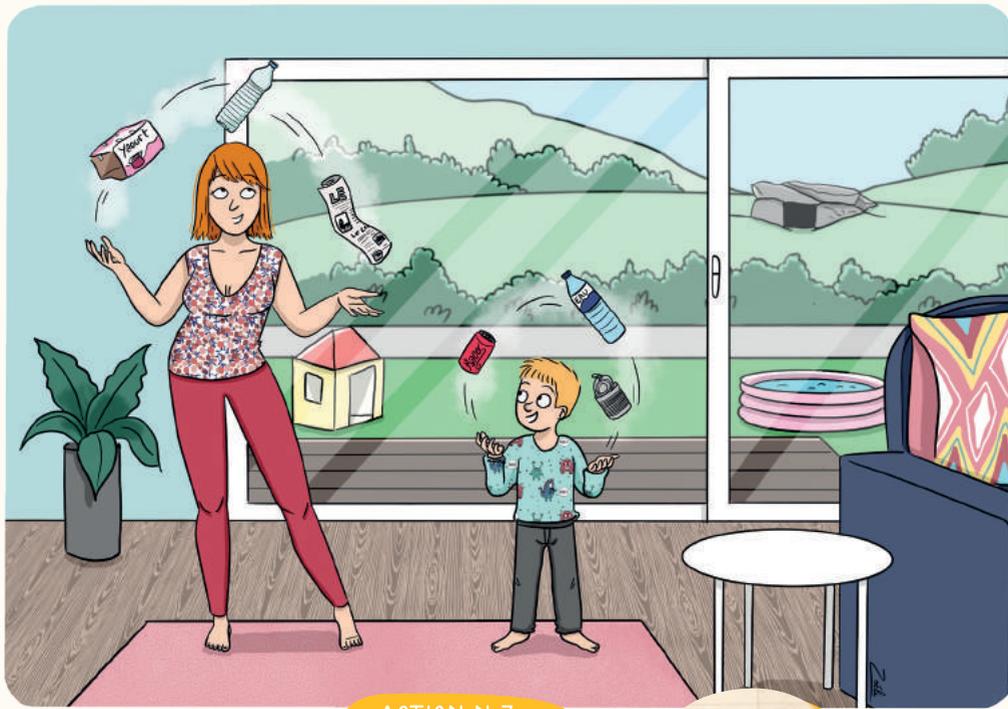
5 200 nouveaux
bacs jaunes distribués
aux habitants des 2
communes concernées

POUR QUOI ? Trier ses déchets recyclables (papiers, cartonnettes, aluminium, plastiques) directement chez soi, via des bacs jaunes et une collecte en pied d'immeuble.

POUR QUI ? Les habitants de la zone dense de l'agglomération. Les communes d'Ambilly, Annemasse, Gaillard, Ville-la-Grand et une partie de Vétraz-Monthoux (qui sont déjà concernées par ce mode de collecte) seront rejointes par l'autre partie de Vétraz-Monthoux et la partie sud de Cranves-Sales. Une étude précisera le zonage exact.

QUAND ? Dès 2023.

COMMENT ? Mise à disposition gratuite de bacs jaunes aux habitants qui rejoignent la zone de collecte sélective en porte-à-porte.



ACTION N°7

HARMONISATION DES CONSIGNES DE TRI



POUR QUOI ? Rendre un service le plus facile d'utilisation possible en mélangeant les emballages recyclables (papiers, cartonnettes, alu, plastiques) dans un seul conteneur.

POUR QUI ? L'ensemble des habitants de l'agglomération (ceux de la zone de collecte sélective en porte à porte étant déjà concernés).

QUAND ? Dès 2023.

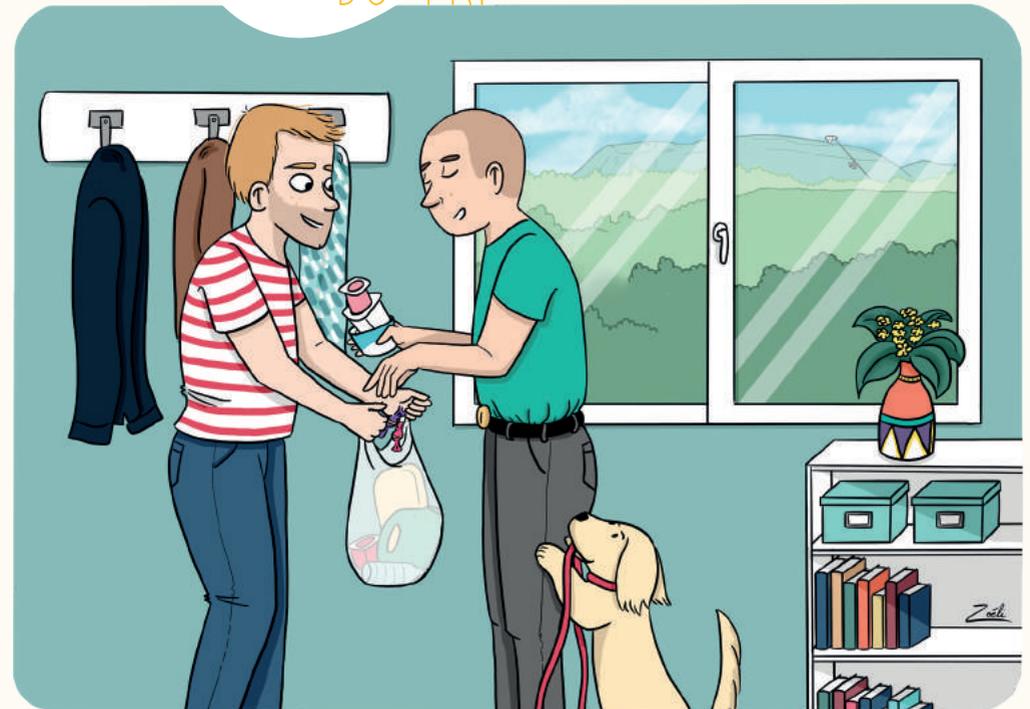
COMMENT ? Remplacement des conteneurs de tri jaunes et bleus par des conteneurs uniques jaunes.

OBJECTIF 2030

Transformation de 116 points de tri

ACTION N°8

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI



POUR QUOI ? Faciliter le geste de tri, en mettant en place la consigne (nationale) « tous plastiques », visant à limiter les erreurs de tri.

POUR QUI ? L'ensemble des habitants de l'agglomération.

QUAND ? Dès 2023.

COMMENT ? Possibilité de déposer dans le conteneur ou bac jaune l'ensemble des produits en plastique, même ceux interdits jusqu'ici (barquettes, pots de yaourts, etc.).

ACTION N°9

+ DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



POUR QUOI ?

Permettre à chaque habitant d'avoir un point de tri au plus près de chez lui.

POUR QUI ?

Les habitants de l'agglomération.

OBJECTIF 2030

+ 70 points de tri pour le verre
+ 44 points de tri pour le textile

COMMENT ?
Installation de nouveaux points, avec l'aide des communes.

QUAND ?
Déjà en cours.



NOUVEAU

INSTALLATION DE POINTS D'APPORT POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES



OBJECTIF 2030

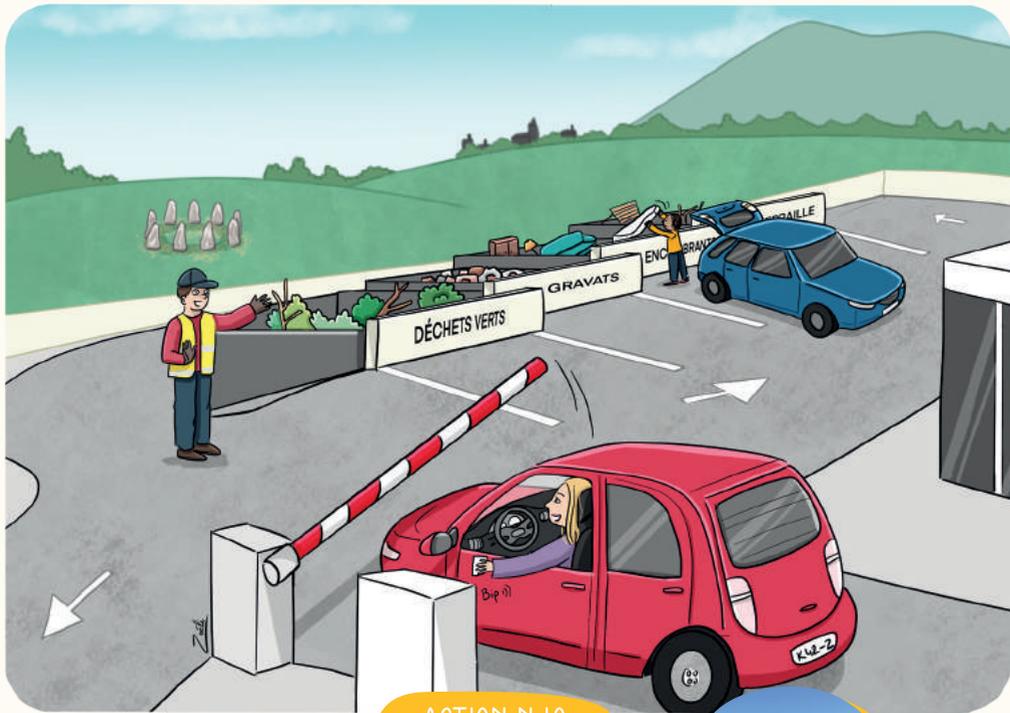
+ 250 points d'apport volontaire pour les ordures ménagères

POUR QUOI ? Déposer son sac d'ordures ménagères en point d'apport volontaire et ainsi éviter le passage d'un camion en porte à porte.

POUR QUI ? Les habitants des communes de Bonne, une partie de Cranves-Sales, Etrembières, Juvigny, Lucinges, Machilly et Saint-Cergues.

COMMENT ? Installation de nouveaux points, près des points de tri des déchets recyclables pour davantage de facilité. Des périodes de tests sont prévues pour définir les implantations idéales.

QUAND ? Dès 2024.



ACTION N°10

AMÉLIORATION DE L'ACCÈS EN DÉCHETTERIES



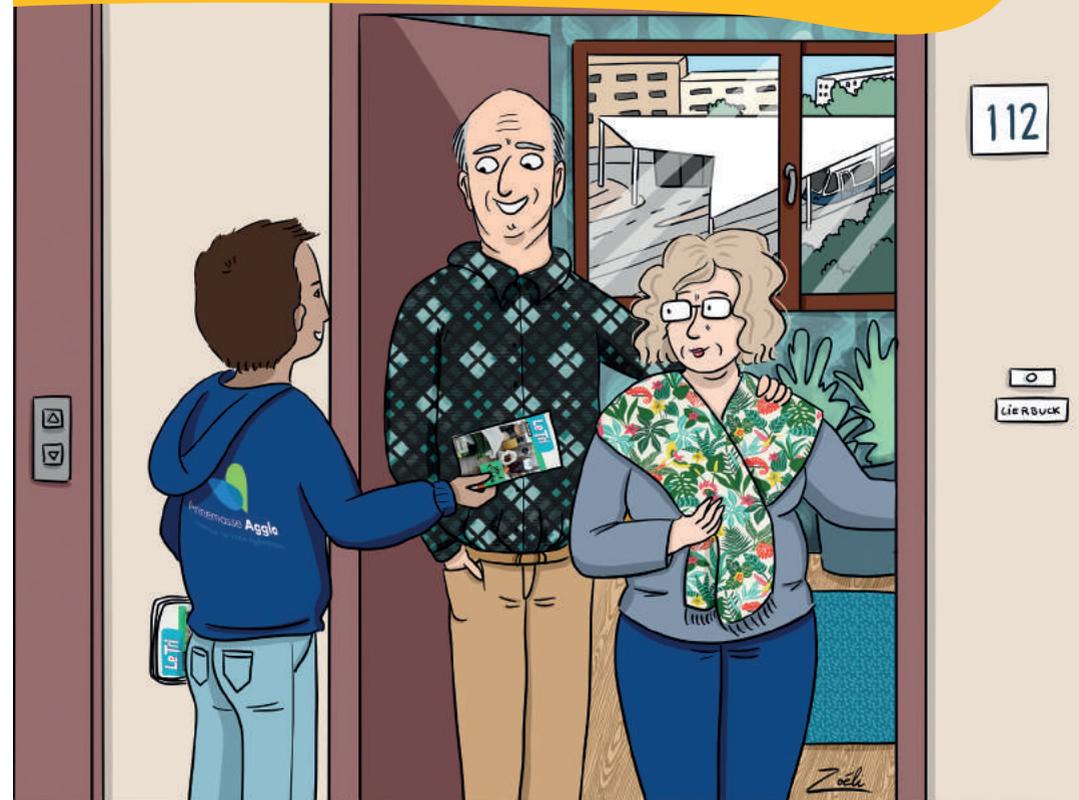
POUR QUOI ? Rendre davantage disponibles les gardiens de déchetteries, réguler la circulation, renforcer la sécurité et maîtriser les coûts en limitant l'accès aux seuls habitants de l'agglomération.

QUAND ? Dès 2023.

COMMENT ? Mise en place d'un système plus moderne et performant pour remplacer la vignette d'accès actuelle. Le nouveau système sera mis en place progressivement et la collectivité accompagnera les usagers pendant la période de transition.

POUR QUI ? L'ensemble des habitants de l'agglomération.

VOUS ALLEZ RECEVOIR LA VISITE D'UN AMBASSADEUR DU TRI



POUR ÉCHANGER AVEC VOUS SUR LE TRI DE VOS DÉCHETS ET RÉPONDRE À VOS QUESTIONS

Merci pour l'accueil que vous lui réserverez !

À vos côtés pour réduire vos déchets.
Annemasse Agglo s'engage dans sa transition écologique en adoptant son schéma directeur des déchets.



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération



DES NOUVEAUTÉS, POUR UN SERVICE TOUJOURS PLUS COMPLET

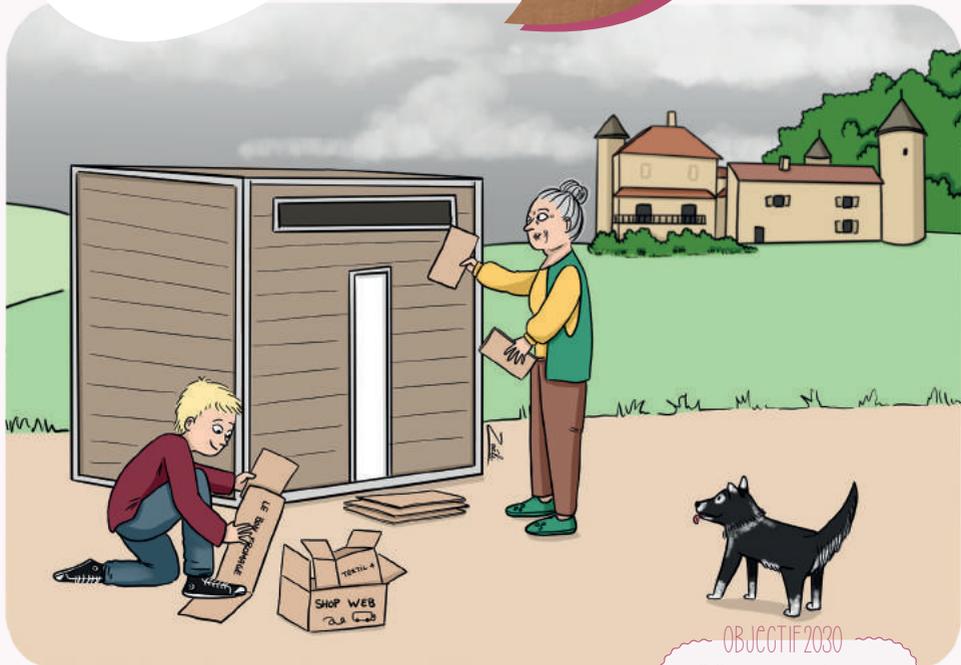
ACTION N°11

DES POINTS DE TRI DU CARTON BRUN



OBJECTIF 2030

Limiter à + 2% les déchets apportés en déchetterie



OBJECTIF 2030

98 points de tri du carton brun

QUAND ? Dès 2023.

COMMENT ? Installation de points d'apport volontaire.

POUR QUOI ? Trier ses cartons bruns dans un point d'apport volontaire proche de chez soi, en complémentarité du service de déchetteries.

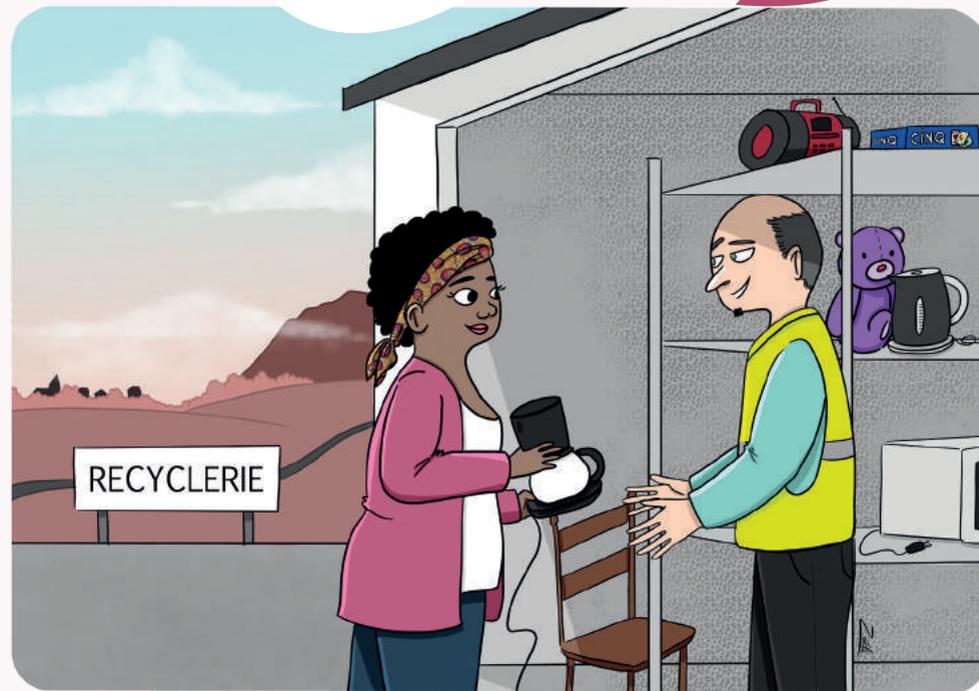
POUR QUI ? Les habitants de l'agglomération.

Collecte des ordures ménagères, collecte des déchets recyclables, déchetteries, actions de réduction des déchets... Annemasse Agglo propose un service composé de différentes actions, qui devient de plus en plus complet, pour vous faciliter la vie et vous permettre de limiter ou toujours mieux trier vos déchets.

Pour vous accompagner, Annemasse Agglo lance 4 nouvelles actions.

ACTION N°12

NOUVELLE DÉCHETTERIE RECYCLERIE

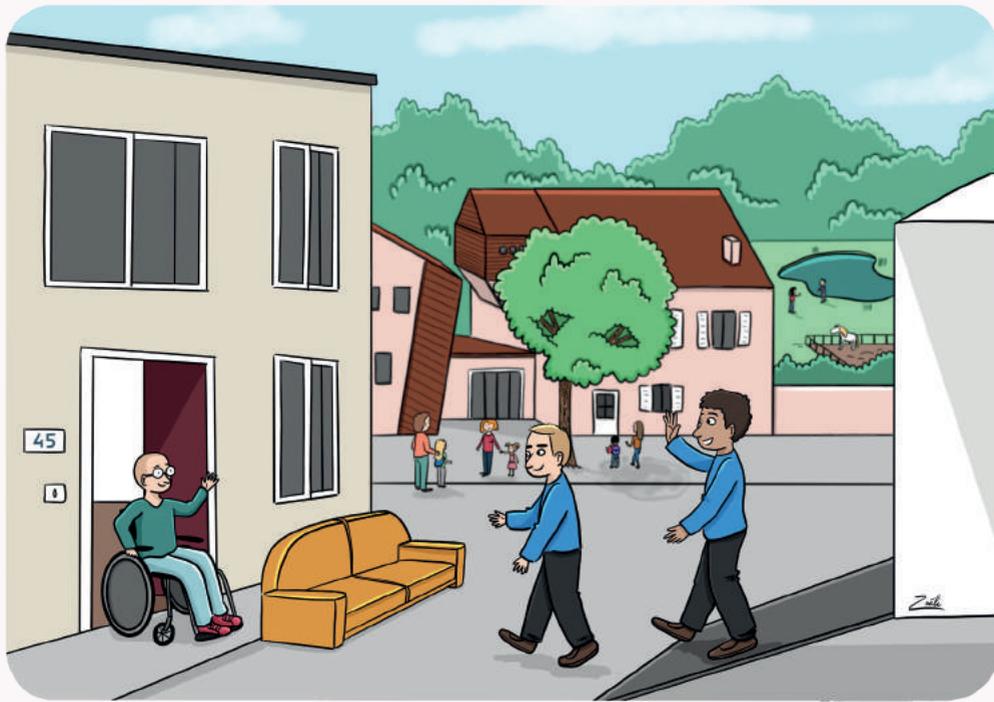


POUR QUOI ? Favoriser le réemploi en créant une déchetterie « nouvelle génération » comprenant une recyclerie.

POUR QUI ? Les habitants de l'agglomération.

QUAND ? Dès 2026.

COMMENT ? Recherche, en lien avec les communes, d'un terrain, puis construction de la nouvelle déchetterie - recyclerie.



ACTION N°13

COLLECTE DES ENCOMBRANTS POUR PERSONNES PRIORITAIRES



POUR QUOI ? Organiser une collecte pour permettre à des personnes en situation de handicap, en particulier, de se débarrasser de leurs encombrants.

QUAND ? Dès 2022.

COMMENT ? Organisation de la collecte avec 2 agents publics et un camion.

POUR QUI ? Les conditions d'accès au service sont en cours de définition.

ACTION N°14

UN SITE WEB POUR FACILITER LES COMMANDES



POUR QUOI ? Proposer un outil correspondant aux usages actuels, pour commander facilement un conteneur (bac d'ordures ménagères ou bac jaune), un composteur ou lombricomposteur, ou encore un badge d'accès en déchetterie.

COMMENT ? Conception et mise en ligne d'un site web spécifique, avec compte-usager et facilité de commandes et de paiements.

POUR QUI ? Les habitants et les professionnels de l'agglomération.

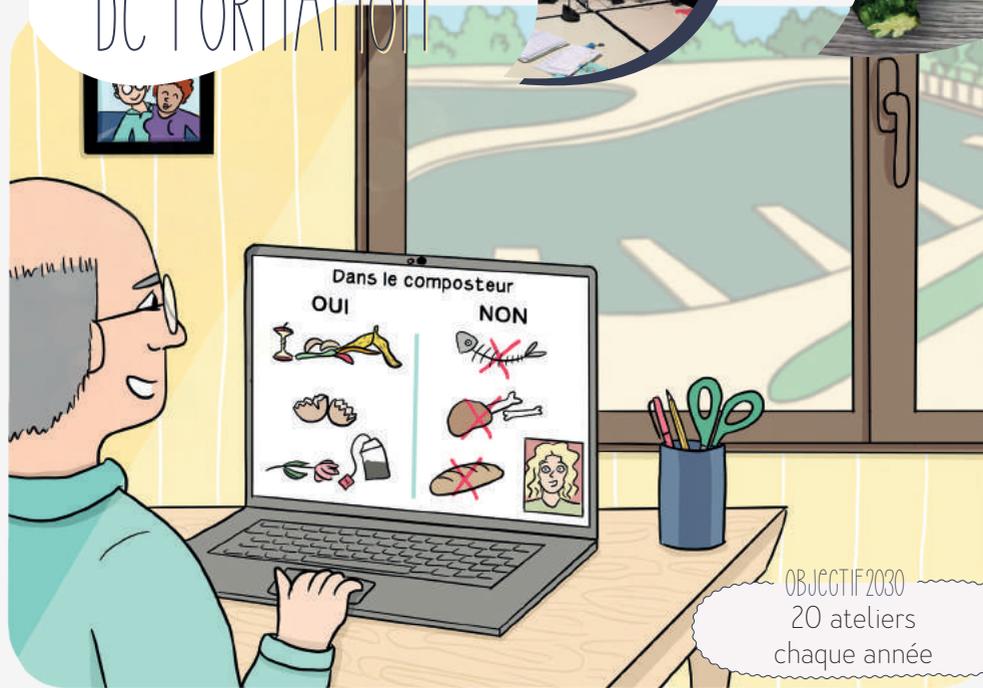
QUAND ? Dès 2021.



RÉDUIRE LES DÉCHETS : DES ACTIONS DE PRÉVENTION

ACTION N°15

ATELIERS DE FORMATION



OBJECTIF 2030
20 ateliers
chaque année

POUR QUOI ? Découvrir ou se perfectionner sur des sujets aussi variés que le compostage, le lombricompostage, les déchets verts, la conception de produits ménagers, etc.

POUR QUI ? Les habitants de l'agglomération.

QUAND ? Débutés en 2021.

COMMENT ? Organisation d'ateliers de formation gratuits, en visioconférence en 2021. Formation suivie d'échanges.

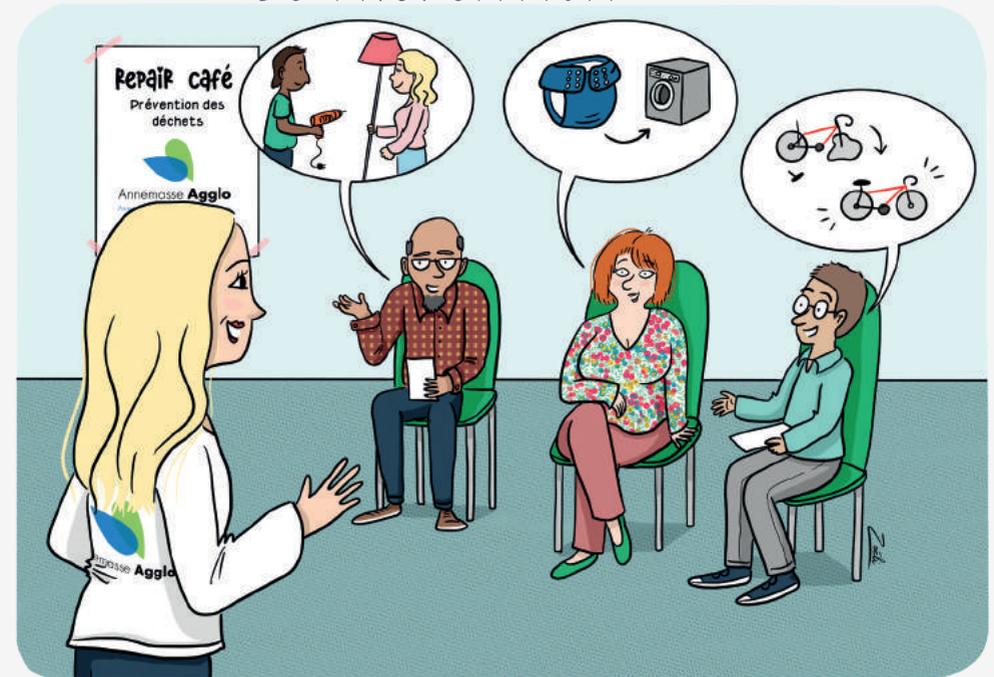
OBJECTIF 2030
- 58kg par habitant
de déchets
sur le territoire

Au-delà de la gestion des déchets, Annemasse Agglo s'engage pour leur **réduction**. Pour accompagner cet engagement, la collectivité propose déjà un **Stop pub** à coller sur les boîtes aux lettres et un **kit zéro-déchet** pour s'équiper. Aussi, la collectivité organise depuis longtemps des **journées réemploi** en lien avec Emmaüs, et **recupère des vélos** dans le cadre d'un partenariat avec l'association *En ville à vélo*.

Pour vous accompagner, Annemasse Agglo lance 3 nouvelles actions.

ACTION N°16

CONCEPTION D'UN PROGRAMME DE PRÉVENTION



POUR QUOI ? Lister des actions concrètes pour réduire les déchets sur le territoire.

PAR QUI ? Des citoyens, associations, élus et autres acteurs de la réduction des déchets définissent un plan d'actions.

QUAND ? En 2021.

COMMENT ? Rencontres régulières d'un groupe de travail sur le sujet.



ENVIE DE VOUS LANCER UN DÉFI ZÉRO DÉCHET ?



ACTION N°17

DÉFI FAMILLE ZÉRO DÉCHET



POUR QUOI ? Accompagner celles et ceux qui le souhaitent dans leur volonté de réduire leur déchet, via un défi zéro déchet, durant plusieurs mois.

POUR QUI ? Les habitants de l'agglomération (en famille ou non).

QUAND ? Dès l'automne 2021.

COMMENT ? Invitation à candidater pour faire partie des familles qui seront suivies par l'équipe d'Annemasse Agglo pour un diagnostic, des conseils et un suivi régulier.

Annemasse Agglo propose d'accompagner 15 familles pendant 6 mois pour réduire leurs déchets à compter de septembre 2021.

Intéressé-e pour participer ?

Inscrivez-vous sur www.annemasse-agglo.fr !

À vos côtés pour réduire vos déchets.

Annemasse Agglo s'engage dans sa transition écologique en adoptant son schéma directeur des déchets



Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération



ALLER VERS UNE TARIFICATION INCITATIVE

ACTION N°18

UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ



POUR QUOI ? Lier le montant de la facture au volume de déchets produits.

COMMENT ? En préparant cette tarification potentielle via le développement d'un service à l'habitant adapté, permettant à chacun de réduire et trier au maximum ses déchets.

POUR QUELLES RAISONS ?

- > Maîtriser les coûts, tant pour les habitants que pour Annemasse Agglo.
- > Réduire les déchets et améliorer le tri.
- > Répondre à l'objectif réglementaire de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire.

QUAND ? Une réflexion sur ce sujet débutera en 2025 pour définir l'opportunité d'une telle mise en œuvre. Si la démarche est validée, elle débutera par une phase d'expérimentation, pour adapter au mieux le dispositif.



VOUS VIVEZ EN APPARTEMENT ET SOUHAITEZ COMPOSTER ?



NOUVEAU

Votre lombricomposteur gratuit
sur www.annemasse-agglo.fr



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération



TOUJOURS PLUS
DE VALORISATION

En atteignant les précédents objectifs,
Annemasse Agglo entend améliorer
le taux de valorisation des déchets
de 44% en 2018 à 53% en 2030.



+ 9%
de déchets
valorisés

3 FILIÈRES DE VALORISATION

Valorisation
matière

Emballages, papiers, verre,
déchets de déchetteries



Recyclage

Valorisation
organique

Déchets alimentaires
et de jardin



Compost
notamment pour
l'agriculture

Valorisation
énergétique

Ordures ménagères
(incinérées)



Électricité



- 58 kg
de déchets
(évités grâce à
la réduction
et le réemploi)



+ 16 kg
de biodéchets
au compost



+ 25 kg
d'emballages,
papiers et verre
triés

EN BREF

(ET EN KILOS PAR HABITANT) DE 2021 À 2030



- 81 kg
d'ordures
ménagères



+ 2 kg
de cartons
bruns
triés

+ 4 kg
de textiles
triés





En lançant ce programme d'actions jusqu'en 2030, les élus d'Annemasse Agglo font le pari de renforcer le service de gestion des déchets et confirment leur engagement dans la transition écologique du territoire.

Pendant ces 10 prochaines années, Annemasse Agglo sera aux côtés des habitants, qui ont, eux aussi, un grand rôle à jouer dans ce défi qui nous concerne tous.

À vos côté pour réduire vos déchets

Annemasse Agglo s'engage dans sa transition écologique en adoptant son schéma directeur des déchets.

Infos, conseils et contacts sur

www.annemasse-agglo.fr



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voisins Agglomération